|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Société de chasse LA MANARAINE**04300 MANE EN PROVENCE<http://www.chassemanaraine.fr>. |  |

**ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2019**

**Procès-verbal de séance**

**Rappel de l’ordre du jour :**

* Mot d’accueil du Président
* Rapport financier par le Trésorier
* Rapport cynégétique par le Président
* Actualités de la société par le Secrétaire
* Activités du garde-chasse par le Garde
* Election et confirmation des membres du bureau
* Verre de l’amitié
1. **Accueil des participants**

Pour la première fois depuis longtemps le nombre des participants a largement dépassé le quorum requis pour la tenue de l’assemblée.

1. **Rapport financier par le Trésorier**

M. Gilbert MARPAUX, trésorier, fait le point de la situation à trois mois de l’ouverture de la chasse :

La gestion reste parfaitement équilibrée et laisse apparaître un petit bénéfice qui sera versé à la caisse.

Résultat positif : + 287 €

En caisse : 2 700 €

Total disponible : **2 987 €** avant paiement des fournitures en cours.

**Le rapport financier a été adopté à l’unanimité.**

A noter que le loto n’a pas rapporté un résultat en concordance avec les exercices précédents par manque de volontaires pour l’organisation et de défaillance des chasseurs lors de la séance.

La brocante a été annulée faute d’organisation et à cause d’une concurrence locale importante.

1. **Rapport cynégétique par le Président**

M. Albert LASSUS présente les principaux faits qui ont caractérisé l’année écoulée :

* On note une baisse notable des adhésions de sociétaires, alors que les titulaires de cartes de propriétaires sont stables. Par ailleurs une demande se fait jour sur l’adhésion de non-résidents attirés par la bonne organisation de notre société ; elles sont passées de cinq à neuf inscriptions.
* Suite à une longue discussion lors de l’AG de la FDC 04 au sujet des gluaux, il sera nécessaire de faire le point avec les chasseurs qui pratiquent ce type de chasse, étant entendu que le problème de la comptabilisation du gibier n’est pas résolu.
* Les dates des activités annexes (loto, brocante) doivent être revues pour 2020, sachant que la concurrence est forte et que le rendement de ce type d’activité se réduit.
* Le concours de chiens d’arrêt n’a pas pu être organisé cette année du fait de la non concordance de dates fixées par l’administration préfectorale, ainsi que du risque de présence des « espigaous ». Une prochaine édition sera envisagée plus tôt dans la saison en 2020.
* Le repeuplement a été effectué sur les bases suivantes :
	+ 220 lapins,
	+ 30 perdreaux,
	+ 160 faisans.
* Le plan de chasse de l’année 2018-2019 a été exécuté pour les chevreuils (12 chevreuils) et partiellement pour les cerfs (3 cerfs seulement pour 4 attribués) ; le bureau va demander, pour la saison 2019-2020, 20 chevreuil et 5 cerfs.
* Travaux d’entretien des abreuvoirs et des parcs ; les semences ont produit de belles récoltes et ont été photographiées afin de créer un dossier qui a été envoyé à la FDC 04 pour obtenir les subventions.
* La corbetière a été complètement refaite dans les normes, mais ne donne pas satisfaction aux piégeurs utilisateurs qui considèrent que ce matériel n’est pas adéquat.
* Le président déplore le manque de retour d’information des piégeurs alors qu’ils sont invités à faire part de leurs résultats durant la période de piégeage lors des réunions du bureau.
* Tous les carnets de battue ont correctement été adressés à la fédération après la fermeture afin d’éviter la majoration appliquée aux carnets non retournés,

Le président adresse ses remerciements à tous ceux qui apportent leur aide, leur temps et leurs efforts au bien commun de la société.

**Attention :**

Les cartes d’invitation seront disponibles aux deux bars et à la boucherie à compter du vendredi 1er novembre 2019.

1. **Actualités de la société**

Le Secrétaire commente les actualités de l’année passée et propose quelques réflexions sur les temps à venir :

* **Perdreaux rouges :** comme cela a été évoqué lors des dernières réunions du bureau, une opération de comptage et de repeuplement a été diligentée avec l’aide de l’ONCFS et de notre garde particulier. Un contact a été pris avec les éleveurs spécialisés en fourniture de sujets de race pure et « éduqués » pour éviter les agressions extérieures (rapaces, renards et chiens). Le budget étant non négligeable, une discussion est ouverte avec l’assistance. Au terme du débat un vote est sollicité :
* 9 votes contre
* 8 abstentions
* 4 ne se prononcent pas
* 3 votes pour

Le projet est **rejeté**.

* La société a reçu un courrier de la part de la région confirmant la possibilité de bénéficier de **subventions** pour les investissements et les dépenses courantes, pouvant aller jusqu’à 80% des montants concernés. Un dossier circonstancié doit être adressé à la FDC 04 avant fin juin 2019 pour obtenir l’aval.
* **Permis à 200 €.** On peut depuis le 11 juin 2019 accéder au site de la FDC 04 afin d’obtenir sa validation annuelle. La validation nationale de 200 € est l’objet d’un complément de 5 € ; la validation départementale est redescendue à 150 €.

Une discussion s’est ouverte sur les modalités territoriales et le timbre grand gibier qui a été supprimé, car désormais inclus dans le droit de base.

* **Arrêté préfectoral annuel**. A la date de l’AG l’arrêté donnant les dates d’ouverture et fermeture gibier par gibier n’a pas encore été publié, seule une disposition a été rendue publique pour la chasse du sanglier à l’affût.
* Une attention particulière de l’Assemblée est attirée sur le vieillissement des cadres de la société et le manque d’implication de la communauté des chasseurs pour animer cette association déjà ancienne et cependant bien organisée.

Une discussion très animée, voire véhémente, s’ensuit entraînant une hausse du ton de certains participants.

Le président suspend la séance et une partie de la salle se vide.

**\*\*\***

La poursuite de l’assemblée générale n’a pu avoir lieu et les points suivants de l’ordre du jour n’ont pas été traités :

* Activités du garde-chasse par le Garde
* Election et confirmation des membres du bureau

Toutefois et afin d’informer les adhérents on trouvera ci-dessous le rapport des activités du garde-chasse.

Les élections au bureau n’ont pas eu lieu et certains membres ont manifesté leur décision de quitter leurs fonctions.

**En conséquence, le prochain bureau qui se tiendra le jeudi 27 juin 2019 enregistrera les départs et proposera de suspendre ses fonctions et activités jusqu’à la fin de la saison cynégétique, tout en expédiant les affaires courantes.**

**En février prochain une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée afin de reconstituer un organe directeur de la société.**

En fonction de l’évolution législative et règlementaire, il est envisagé de refondre les statuts.

D’ici-là les candidats pourront se manifester auprès du Secrétaire.

Ils devront s’accorder sur un véritable programme pour la société comprenant :

* La politique de gestion du territoire (parcelles chassables, protégées, réservées, baux, renouvellement et classement…),
* Le rôle des différents membres de la société (titulaires des droits de chasse, droits de chasser, sociétaires, résidents et non résidents…),
* Une vision politique dans le nouveau cadre législatif, règlementaire et administratif du développement de la chasse,
* Le budget de réalisation avec recettes et dépenses ainsi que l’établissement d’un prévisionnel,
* Les rapports à entretenir avec les organes officiels, fédérations nationale, régionale et départementale, ONCFS, ONF, DDT de la préfecture,
* Le renforcement de la sécurité, miradors, parkings, voies de circulation…,
* La position vis-à-vis des chasses traditionnelles,
* Le développement du site internet et des activités périphériques,
* Les relations avec les écologistes et les opposants à la chasse, Natura 2000, parc du Luberon…
* Etc.

**\*\*\***

**Rapport d’activité du garde-chasse pour la saison 2018-2019**

(Communiqué par Christian GUILLERMIN)

*« Comparé à la saison précédente il y a eu moins de pression de chasse sur le territoire.*

*Le temps très chaud au début de la saison a eu une influence sur les pratiques locales.*

*Dans l'ensemble pas de fait grave à signaler, si ce n'est que l'on a de nouveau trouvé des sacs contenant de la venaison et des dépouilles de sanglier. Cela a été signalé au service de garderie de l'ONCFS et de l’ONF.*

*Grâce à la bonne gestion de la société qui me fournit chaque saison les coordonnées de chaque membre de la Manaraine, les contrôles sont simplifiés. Toutefois certains chasseurs n'étaient pas en mesure de me présenter soit leur permis, soit le CPU, etc. Ils n’ont pas été verbalisés alors que j'aurais pu le faire. Ils ont fait l’objet d’une réprimande et d’un avertissement de rappel à la loi.*

*Un PV a été dressé à l'encontre d'une personne étrangère au département pour braconnage sur chevreuil sans bracelet, ni permis de chasser.*

*La saison 2018-2019 a représenté :*

***149 sorties :*** *131 sorties de jour, 18 sorties de nuit,*

***528 heures,***

***3408 kms.***

*Je remercie tous les chasseurs qui, lors d'un contrôle, ont manifesté un comportement courtois et très respectueux à mon endroit.*

***AVERTISSEMENT :***

*A la demande de la Gendarmerie Nationale je serai accompagné par une patrouille lors de la saison à venir, 2019-2020, pour effectuer des contrôles, liés principalement à la circulation des véhicules se déplaçant sur les chemins non autorisés dans le parc régional du Luberon. »*

**\*\*\***

Pour valoir ce que de droit,

Fait à Mane le 18 juin 2019.

Le Président Le Trésorier Le Secrétaire

Albert LASSUS Gilbert MARPAUX Jean BEAUDOIN

 